



CHEVERNY

Offre Ref : 469062

COMMUNE DE 1039 Habitants

AGENT PLURICOMMUNAL POLYVALENT/ ADJOINT ADMINISTRATIF ET ADJOINT TECHNIQUE

Date de publication : 14/12/2018

Date limite de candidature : 15/02/2019

Date prévue du recrutement : 01/03/2019

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : ADJOINT ADMINISTRATIF (temps de travail : 17 heures hebdomadaire)

- accueil physique et téléphonique du public
- gestion des mails et des courriers
- mise à jour du site internet
- classement et archivage des documents administratifs
- gestion des salles communales
- tâches administratives diverses
- recensement militaire
- état civil : établissement des actes
- cimetière : gestion du cimetière
- urbanisme : réception et enregistrement des dossiers
- élections : tenue du fichier électoral.

ADJOINT TECHNIQUE (temps de travail : 6 hebdomadaire)

- accompagnateur dans le transport scolaire.
- occasionnellement entretien des salles communales en l'absence d'un personnel

Profil recherché : Concernant le poste d'adjoint administratif : une expérience dans les missions énoncées est demandée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHEVERNY

Temps de travail : Tps Non Complet : 23 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Spécificités du poste :

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

Fonctions d'encadrement : 0 agent

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

CNAS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Madame le Maire
CHEVERNY
Avenue du Château
41700 CHEVERNY

Informations complémentaires : mairie.cheverny@orange.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.